APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « BATIMENTS SOCIAUX » 2023

En 2022, la Ville a saisi l'opportunité de contracter un emprunt de 5 millions d'euros à taux fixe à 0.98%. Grâce à cela, alors que les taux d'intérêts sont remontés à des niveaux inconnus depuis de nombreuses années, la Ville a pu racheter le prêt à taux variable de la MARPA pour un montant de 1 062 074 €, sécurisant ainsi ses loyers pour les 20 prochaines années.

Désormais, l'association en charge de la gestion de la MARPA remboursera directement les échéances du prêt sur le compte 6132 du budget de la ville selon le tableau d'amortissement joint à la présente notice.

A cela se rajoute sans changement, le remboursement annuel du prêt consenti par la CNAV (475 000 € sur 20 ans) pour un montant de 23 750 € étant précisé que l'encours de la dette au 31.12.2022 est de 285 000 € (début de remboursement en 2015).

Pour résumer, la prévision budgétaire pour l'année 2023 se répartie comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT					
<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>			
Chapitre 011 :	153 149.00 €	Chapitre 75 :	95 149.51 €		
Chapitre 023:	87 771.00 €	Résultat reporté :	148 770.49 €		
Chapitre 042 :	3 000.00 €				
TOTAL:	243 920.00 €	TOTAL:	243 920.00 €		

SECTION INVESTISSEMENT					
<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>			
Chapitre 21:	67 021.00 €	Chapitre 1068 :	48 141.00 €		
Chapitre 16:	23 750.00 €	Chapitre 021 :	87 771.00 €		
<u>Résultat reporté</u> :	48 141.00 €	Chapitre 040 :	3 000.00 €		
TOTAL:	138 912.00 €	TOTAL:	138 912.00 €		